

Monsieur le Président,

Je suis heureux d'avoir ici l'occasion d'annoncer que mon gouvernement appuie l'ordre du jour proposé par mon distingué collègue belge. Nous sommes d'avis que cet ordre du jour traduit une attitude raisonnable et pratique et qu'il correspond, à en juger d'après les consultations engagées ces derniers mois, aux thèmes que la plupart des participants voudraient voir traiter à la future conférence.

Nous désirons également appuyer le principe d'un lien étroit entre l'ordre du jour proposé et les projets de mandats présentés par la Belgique, l'Italie et le Danemark. L'élaboration de mandats clairement définis ou la délimitation des attributions des organes qui, durant la deuxième phase de la conférence, seront chargés d'examiner en détail les divers points de l'ordre du jour, est l'expression concrète de ce que nous entendions par une préparation soignée et adéquate de la conférence. Nous estimons qu'il sera essentiel de se mettre d'accord sur ces mandats si l'on veut en arriver au genre d'entente entre toutes les parties qui doit précéder la décision de convoquer la conférence. Les points soulevés dans ces documents ne devraient étonner personne car il nous semble qu'on en a déjà discuté au cours des consultations bilatérales et multilatérales que les pays représentés ici ont eues ces derniers mois.

Le Canada s'intéresse particulièrement et attache une importance toute spéciale aux travaux du comité qu'il propose de mettre sur pied pour l'étude du troisième point du projet d'ordre du jour déposé par notre collègue belge. Nous désirons associer le Canada le plus étroitement possible aux propositions faites par notre collègue danois. En appuyant la proposition danoise, je crois utile de mentionner que nous considérons le mandat comme étant étroitement relié au point correspondant de l'ordre du jour proposé par la Belgique; les deux textes se complètent. A notre avis, ce mandat décrit et explicite le point de l'ordre du jour proposé en termes plus généraux, et il en va de même pour les autres mandats.

Les progrès dans ce domaine seront sans doute lents à réaliser, mais ils constituent à nos yeux un complément essentiel aux autres mesures que, nous l'espérons, la conférence prendra pour accroître la sécurité, la stabilité et la confiance en Europe. Il ne suffira pas que les gouvernements s'entendent sur quelques principes destinés à régir les relations entre Etats ou accroissent la coopération entre organismes gouvernementaux. Le processus de la détente ne sera pas complet s'il ne touche pas, d'une manière précise, les peuples de nos pays. Pour ce faire, nous devons trouver des moyens pratiques de réduire progressivement les barrières qui entravent la liberté de mouvement des personnes et la diffusion de l'information, barrières qui évoquent aujourd'hui une ère antérieure et de mauvais souvenirs.